



Note de frais non validée

Par DimDim35

Bonjour Madame, Monsieur,

Je travaille pour une ESN dans le domaine de l'IT.

Cela fait plus d'un an que je suis dans l'entreprise.

Je suis en mission à Angoulême (16) depuis le 16 juin 2024 et j'habite à Rennes (35). Donc je suis dans la catégorie " grand déplacement " et j'ai choisi avec mon ESN, de partir sur un accord autour des frais réels donc tous les frais sont à ce jour remboursé (selon les règles de la politique interne sur le voyage grand déplacements).

J'ai eu la validation du mois de juin, juillet et début août 2024.

A ce jour, mon ESN ne me valide plus mes notes de frais sauf que j'ai des factures également à payer.

Je dois payer l'essence de la voiture de location, les repas compris dans mon déplacement, et la taxe de séjour de l'hôtel.

J'ai effectué plusieurs relances par mail avec plusieurs personnes en copie mais rien n'a avancé pour faire évoluer ma situation.

Comment je peux procéder à présent ?

Je me retrouve à devoir choisir si je vais être à découvert ou si je vais devoir payer mon déplacement plutôt que mes factures.

Merci par avance.

Cordialement,